

ARRÊTÉ

Service Prévention et tranquillité publique 2024

Référence : P.L.C. – A.H.

N° 144 -2024

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT –
35 RUE DE LA SINIERE – DU SAMEDI 09 MARS AU SAMEDI 30 MARS 2024.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°098-2024 en date du 08 février 2024 ;


Considérant la demande de l'entreprise **VEOLIA EAU**, qui souhaite réaliser **des travaux de réalisation de branchement A.E.P., au 35 rue de la Sinière ;**

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du **08 mars 2024 ;**

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°098-2024 en date du 08 février 2024 sont prorogées **jusqu'au 30 mars 2024.**

A Couëron, le **28 FEV. 2024**


Carole Grelaud
Maire

Carole Grelaud

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **28/02/2024** au **28/04/2024**